
FORÉSIENS CÉLÈBRES.

LE

PÈRE DE LA CHAIZE,

Confesseur de Louis XIV (1).

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS.

(SUITE).

A cette horrible persécution, à laquelle on ne saurait rien comparer dans les temps modernes, succéda pour l'Irlande une période moins sanglante, mais qui n'en fut pas moins digne de pitié. La guerre civile fit place à une législation qui n'eut pas sa pareille dans les annales des peuples. Elle fut l'œuvre de Guillaume III, qui au moment même où il l'établit, fomentait la coalition de l'Europe protestante contre l'intolérance de Louis XIV. Ainsi, Guillaume d'Orange, publiait toute une série de lois exceptionnelles et du plus sauvage arbitraire, contre les catholiques de l'Irlande. Il leur interdisait le culte public; les archevêques, évêques, hauts dignitaires ecclésiastiques et instituteurs étaient bannis à perpétuité; en cas de retour, condamnés à mort, et les biens de ceux qui leur donnaient asile étaient confisqués. Les Irlandais fidèles à leur foi étaient exclus des élections, du parlement, de la magistrature, de l'administration, de l'armée, de la marine: ils n'avaient pas même le droit d'exercer les fonctions d'avocat et d'avoué, et certaines professions industrielles (2). De plus, ils étaient déclarés incapables d'acquérir des

(1) Voir les numéros de janvier, février, mars, avril, juin et août derniers.

(2) Voir pour de plus amples renseignements, *l'Histoire de Madame de Maintenon*, par le duc de Noailles, t. II, passim.